

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 245

Artikel: Le suffrage des femmes en pratique

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258908>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Suisse qui risquerait de les oublier, les idées qui, mille fois davantage que tous les palaces et tous les kursaals même « honnêtes » qui massacrent nos plus beaux sites, ont fait notre force morale et notre valeur devant le monde? ...

* * *

Une triste nouvelle nous arrive de Paris, ou plus exactement du Val-Richer, où M. Paul Schlumberger est décédé l'autre semaine, presque jour pour jour, deux ans après sa femme.

Presque toutes celles qui connaissaient et aimaient Mme Schlumberger-de Witt avaient eu l'occasion de rencontrer aussi et d'apprécier son mari. Car c'était un ménage délicieusement uni et dans lequel on sentait si bien la confiance, la compréhension, et une touchante admiration réciproques! Partageant toutes les convictions, luttant pour le même idéal que sa femme, M. Schlumberger apportait aux causes qu'elle défendait son appui moral et effectif, s'intéressant aux problèmes qu'elle lui soumettait, y cherchant avec elle une solution, la discutant ensuite avec ses collaboratrices immédiates... Esprit fin, spirituel, homme de bon sens et d'expérience, mais aussi aux idées politiques et sociales remarquablement larges et ouvertes, il était un causeur délicieux et pittoresque, un hôte parfait, un ami sûr et fidèle. Celles qui, comme nous, ont eu le privilège de le rencontrer, autrefois dans des Congrès, plus récemment, et depuis qu'une infirmité lui interdisait les longs voyages, chez lui, aussi bien dans la demeure historique du Val-Richer que dans le confortable salon de l'avenue Pierre de Serbie, en ont gardé un souvenir affectueux et reconnaissant. Et c'est avec tristesse que, maintenant, elles contemplent la photographie emportée en mémoire de ce dernier séjour au Val-Richer, de toute cette famille nombreuse, heureuse et florissante, rassemblée dans la vieille maison, en songeant que ce couple si bon, si juste, si droit, si loyal, qui en fait le centre, n'est plus là pour nous reconforter et nous encourager de son exemple.

E. Gd.

Ce que toute suffragiste devrait savoir¹

C'est sous ce titre qu'une de nos collaboratrices annonçait ici même, il y a exactement trois ans, la 2^e édition du volume *Le Suffrage des Femmes en pratique*, analysant cette publication documentaire des résultats du vote des femmes à travers le monde, et montrant combien elle constituait le *vade-mecum* indispensable de quiconque, présidente de groupe, conférencière, journaliste, institutrice, travailleuse sociale, ou simple suffragiste convaincue, est appelée à rompre des lances en faveur de nos idées. Son appel fut entendu puisque à l'heure actuelle, et exception faite d'un fort stock acheté par les Messageries Hachette, cette deuxième édition est à peu près épuisée.

Trois ans ont passé. Bien des événements se sont produits, d'autres pays se sont ajoutés à la liste de ceux qui ont reconnu aux femmes, soit des droits politiques complets, soit une forme restreinte de suffrage. De nouvelles séries d'élections ont eu lieu à peu près partout, la participation des femmes y a varié, de nouvelles candidates ont été élues, d'autres sont restées sur le carreau. Des lois en préparation depuis bien des années ont abouti, d'autres ont été mises en chantier. Dans les pays même où le vote des femmes n'a pas encore triomphé, des changements se sont produits quant à la situation suffragiste, de nouveaux gouvernements, d'autres partis ont pris position à cet égard, la position civile et économique des femmes s'est modifiée sous la poussée des circonstances... Et tout cela si vite qu'en comparant la troisième édition du *Suffrage des Femmes en pratique* à

¹ *Le Suffrage des Femmes en pratique*. Une brochure éditée par l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes. 3^{me} édition en français seulement. 48 pages et deux tableaux (femmes députées et principales dates de l'obtention du suffrage féminin). Prix: 50 centimes suisses. En vente auprès de l'Administration du *Mouvement Féministe*.

la deuxième, nous sommes étonnées de voir combien est petit le nombre de pays où il n'y a pas eu à ajouter ici, à retrancher là, à transformer profondément tel ou tel paragraphe, pour que cette nouvelle édition fût tout à fait *up to date*... Dût notre orgueil national en souffrir, la Suisse est à peu près le seul pays dont les données de 1923 ont pu être utilisées telles quelles en 1926!...

Car une troisième édition a paru. Elle est sortie de presse à l'occasion du Congrès de Paris, mais n'a été véritablement « lancée » dans le grand public que cette automne, et après avoir subi — les événements marchent si vite! — une petite remise au point qu'avait rendue nécessaire l'intervalle des mois d'été. On peut le dire: elle est absolument à jour. Tout notre désir est qu'elle ne le soit pas longtemps, et que de nouveaux succès suffragistes infirment quelques-uns de ses renseignements. Et c'est pourquoi, il faut en profiter pendant qu'elle est au point des événements, et pourquoi il faut se dépêcher de l'acheter!

Il le faut pour d'autres raisons encore. Parce qu'elle est très bon marché. Au volume jaune de 1923 a succédé en effet une brochure d'une cinquantaine de pages seulement, tout aussi coquette sous sa couverture grise, et contenant sous une forme plus succincte les mêmes séries de renseignements, méthodiquement classés, et d'une authenticité que garantit le fait que ce sont presque partout les Associations suffragistes nationales, affiliées à l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes, qui les ont fournis. Parce qu'elle est ainsi plus facile à lire, à consulter, à répandre autour de soi, à vendre, ou même à distribuer à la sortie d'une conférence de propagande. Certain groupement féministe de Suisse romande n'a-t-il pas eu la bonne idée d'en faire don à tous les hommes éminents et influents de la région, hommes politiques, aussi bien que magistrats sans doute, pasteurs, professeurs, journalistes? C'est un exemple à suivre. Et qui sait quelles autres initiatives intéressantes peuvent surgir encore dans cet ordre d'idées?...

Nous n'achetons pas chat en poche, nous dira-t-on. Et nous répondrons: « Vous avez parfaitement raison. Mais lisez les quelques pages suivantes, extraites de cette brochure, et voyez si vous ne trouverez pas bien vite intéressant, utile, disons-même plus: nécessaire, de vous la procurer sans retard, pour vous-même, pour la Société que vous présidez, pour la bibliothèque de votre commune ou de votre paroisse, pour achever de convaincre telle ou telle amie... ou même encore pour un petit cadeau malicieux à ceux ou celles qui, dans votre famille, arguent que le suffrage féminin, c'est de la théorie, de la rêverie, de l'utopie, que ça ne peut pas arriver et que ça n'arrivera jamais... »

M. F.

Le Suffrage des Femmes en pratique

FINLANDE

Principales lois présentées et votées par les femmes:

Amélioration de la condition légale de la femme: admission au service dans les bureaux de l'Etat (1925); droit de plaider en justice.

Lois concernant la maternité et l'enfance: établissement par l'Etat de l'assurance-maternité; amélioration de la situation légale des enfants illégitimes: la loi de 1922, à laquelle ont travaillé toutes les femmes membres du Parlement à quelque parti qu'elles appartiennent, représente un grand progrès au point de vue de la protection de la mère et de l'enfant.

Législation civile: indépendance économique de la femme mariée. *Travail:* assurance-invalidité; mesures nouvelles concernant les travailleurs et les contrats collectifs (1924).

Hygiène et assistance: colonies agricoles pour prisonniers; sub-

vention de l'Etat aux Foyers pour le relèvement des prostituées; révision de la loi sur l'assistance (1922); nomination d'inspectrices de l'hygiène et obligation à chaque commune d'avoir au moins un sage-femme; instruction antialcoolique aux jeunes prisonniers.

Femmes conseillères municipales: Il y a peu de communes sans conseillères. A Helsingfors, pour 1926-1928, 9 conseillères ont été élues sur 59 membres. Elles se rattachent à tous les partis. Un grand nombre de conseillères nommées avant 1922 ont été réélues.

Femmes députées au Parlement: Actuellement on compte 18 députées élues en 1924, soit 15 réélues et 3 nouvelles, appartenant à tous les partis, sauf aux partis agrarien et national-suédois. Les femmes députées ont travaillé, en plus de la législation indiquée plus haut, au relèvement du traitement des institutrices, à la création de pensions aux veuves et d'écoles ménagères, et elles s'occupent actuellement de la réforme des lois matrimoniales, Mme Gebhard a fonctionné comme présidente de la Commission parlementaire de législation du travail.

SUÈDE

Principales lois dues au vote des femmes:

Pour la femme: admission des femmes aux postes de fonctionnaires (1923); participation des femmes employées de la commune aux fonds de secours aux mêmes conditions que leurs collègues masculins (1924); élévation du traitement des femmes fonctionnaires (1925); loi assurant à la Suédoise mariée à un étranger le maintien de sa propre nationalité, sauf si elle réside dans le pays de son époux.

Pour l'enfant: protection de l'enfance abandonnée ou maltraitée (1924); admission des jeunes filles dans les écoles réservées jusqu'alors aux garçons.

Hygiène: création de maisons communales pour familles nombreuses; institution d'infirmières visiteuses des malades pauvres; lutte contre la tuberculose.

Femmes conseillères municipales: En 1922 et 1923, 212 conseillères furent élues dans les villes (98 conservatrices, 55 libérales, 66 socialistes, 2 communistes) et 481 conseillères dans les campagnes.

L'effort des conseillères municipales urbaines a porté principalement sur le relèvement des appointements des femmes fonctionnaires dans les services communaux et municipaux; sur l'admission des femmes à toutes les fonctions communales; sur les subventions à accorder aux orphelinats, aux crèches, aux écoles professionnelles; sur l'instruction professionnelle, en particulier sur celle des jeunes filles; sur les questions de ravitaillement; sur la création de jardins ouvriers. A Stockholm et dans quelques autres villes, les conseillères municipales ont obtenu que les femmes employées dans les services municipaux participent, aux mêmes conditions que les hommes, aux fonds de secours en faveur des veuves et des orphelins. Dans quelques villes de province, les conseillères

ont obtenu l'admission des jeunes filles aux gymnases réservés jusqu'alors aux garçons seulement. Elles se sont, de plus, efforcées de procurer, par l'entremise des Conseils municipaux, des logements aux familles chargées d'enfants. Elles ont nommé des infirmières qui sont payées par la municipalité pour soigner à domicile les malades pauvres, et elles ont pris l'initiative de la lutte contre la tuberculose. En général, les femmes sont des membres très zélés des Comités et Commissions dirigeant les écoles, les institutions protégeant l'enfance, les œuvres d'assistance et d'hygiène publique.

Femmes députées: Au total 6 actuellement, dont 1 à la Première Chambre (1921) et 5 à la Deuxième Chambres.

A côté de leur activité purement politique, elles se sont grandement occupées des questions sociales, par exemple des lois de protection sur l'enfance et des lois intéressant les femmes. Elles ont contribué dans une large mesure à résoudre de façon satisfaisante la loi votée au Riksdag en 1923, et conférant aux femmes le droit d'être fonctionnaires du gouvernement. Plusieurs motions ont été présentées par les femmes députées. En 1924, par exemple, elles présentèrent toutes ensemble une motion recommandant une enquête suivie sur la situation des femmes enceintes nécessiteuses et de leurs enfants. Cette loi ne passa pas au Parlement, mais elle suscita dans tout le pays une activité plus grande quant à l'assistance des femmes enceintes nécessiteuses. En 1925, trois députées présentèrent des amendements au projet de loi gouvernemental quant aux traitements des femmes fonctionnaires. Ces amendements tendent à relever les salaires féminins, de façon à obtenir la réalisation du principe: à travail égal, salaire égal.

Suffrage féminin et partis politiques: Les représentants des trois plus grands partis politiques (conservateur, libéral, social-démocratique) estiment que le suffrage féminin n'a pas rompu l'équilibre des partis. Les femmes étaient entrées dans les partis déjà avant l'obtention du suffrage.

Opinions sur le suffrage des femmes: M. Allan Cederborg, président du Conseil municipal de Stockholm, a écrit ce qui suit: « Depuis que les Suédois ont obtenu le suffrage municipal, elles en ont fait en général un bon usage. Il faut se rappeler qu'elles travaillaient depuis longtemps et avec grand succès dans les Commissions municipales d'hygiène, d'éducation, d'assistance, etc., et qu'elles ont pu mettre à profit dans les Conseils municipaux l'expérience et les connaissances précédemment acquises. Elles se sont fait remarquer surtout par leur intérêt pour les questions sociales. Elles cherchent aussi à obtenir pour les femmes l'accès aux emplois supérieurs ainsi que de meilleures conditions de travail. Mon opinion personnelle est que les conseillères ont montré dans leur travail municipal les qualités qui les distinguent ailleurs: conscience et persévérance. »

VARIÉTÉ

La Pouponnière-école neuchâteloise

Elle se trouve au-dessus des Brenets, dans la vieille demeure du Châtelard, harmonieuse et cosue, adossée à la pente abrupte, noire de ses hauts sapins, et face à une immensité éclatante de lumière, où l'œil erre des méandres du Doubs à des roches pittoresques, des collines douces à des lointains plus aigus, et de Pazar léger du ciel aux teintes violettes des montagnes de France.

Je ne puis décrire longuement, comme je le voudrais, le charme du petit monde de poupons et de gardes qu'abrite le Châtelard, pas plus que l'atmosphère de fraîcheur, de netteté et d'élégance de la maison. Pourtant, laissez-moi dire la blancheur des dortoirs, le happe-soleil qu'est la grande véranda, le confort des chambres aux fenêtres ouvertes sur l'un des plus beaux paysages qu'on puisse rêver, le charme prenant de cette demeure qu'habiterent autrefois des gens de goût. De leur temps subsistent des tentures de soies brochées, de délicates boiseries, et le souvenir de brillantes réceptions auxquelles prirent part des hôtes de marque. Où résonnent aujourd'hui les cris et les rires de marmots tout blonds et tout joufflus, s'éleva au siècle passé la voix, que je suppose pleine d'onction, de Monseigneur l'Archevêque de Paris. Des artistes de la Comédie-Française, et aussi Sarah Bernhardt, ont joué leur répertoire dans le hall immense qu'égaya de fleurs et de paysages le bon peintre jurassien Jeanmaire.

Si je parle ici de la Pouponnière du Châtelard, c'est que je songe à tant de carrières féminines encombrées, et que cet asile d'une bonne quarantaine de marmots, dont l'âge va de deux jours à deux ans, est aussi une école de gardes pour enfants. Une dizaine d'élèves, de blanc vêtues de la tête aux pieds, y font actuellement leur année d'études. — Prix de la pension et de l'instruction: 500 francs. — Elles passeront un examen à la fin de leur temps d'études et recevront le diplôme de garde d'enfants. Voilà pour les élèves régulières. Mais toute jeune fille peut être acceptée pour un stage de 3 mois (prix de pension mensuel 80 francs), ou pour un stage de 6 mois (prix de pension 60 francs), mais elle ne recevra pas de certificat de sortie.¹

Jeunes filles qui cherchez votre voie, qui désirez trouver un travail intéressant, songez à la belle carrière de garde d'enfants. Vous avez atteint, ou dépassé, cette dix-huitième année au-dessous de laquelle vous ne sauriez être admise; vous avez une santé solide, une bonne instruction générale, vous êtes douce et adroite et vous aimez les enfants, — quelle jeune fille normale pourrait ne pas les chérir? — Surtout, avant tout, vous vous sentez capable de vous donner de cœur et d'âme à une œuvre palpitante d'intérêt. Qu'attendez-vous pour venir ici, à la Pouponnière, et réaliser de nobles ambitions: enrichir votre cœur par l'amour et le don de soi, développer votre esprit par l'étude des notions les plus nouvelles de l'hygiène moderne, de l'anatomie, de la physiologie des nour-

¹ Ecrire pour plus de détails à Sœur Nelly Amstutz, directrice de la Pouponnière, au Châtelard sur les Brenets.